

## COMPTE-RENDU SOMMAIRE - DU CONSEIL MUNICIPAL

24 septembre 2019 à 20h30 en Mairie

Le 24 septembre 2019 à 20h30, le Conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni dans son lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de M. Etienne DHUICQ, Maire.

**Présents :** Tous sauf

**Absents représentés :** Pierre QUILLERE par Juan GARCIA RODRIGUEZ, Céline PECHART par Karine BOCQUET, Jean-Paul BERNIER par Etienne DHUICQ, Michel DAUTEUIL par Christian TIXIER, Pascal POISSON par Romain GIRARDIN

**Absents excusés :** Régis NOIZET, Baptiste LEROY, Nathalie VERON

**Absents non excusés:** Morgane DOR, Jacky PINGRET

Olivier CHANOINAT, Trésorier, excusé

Jérémy ARAQUE a été nommé secrétaire.

### Communications

08/10/19 - Après-midi - Semaine Bleue

09/10/19 - 20h30 Commission animation Noël

12/10/19 - Rassemblement véhicule anciens (parking maison de retraite)

19/10/19 - Octobre rose - à partir de 10h Place Rémy Petit

26-27/10/19 - Foire

Baptiste LEROY devient conseiller municipal suite à la démission de Hélène d'ARAQUY

### **Approbation du compte rendu du Conseil municipal du 24 juin 2019**

*Adopté à l'unanimité*

## DELIBERATIONS

### **2019-9809 Projet de construction d'une nouvelle brigade de gendarmerie - délibération de principe**

Monsieur le Maire expose au Conseil municipal le projet de construction d'une brigade de gendarmerie à Montmirail.

Les premières démarches vont consister en l'acquisition d'un terrain qui sera ensuite utilisé pour la construction.

Il est prévu ensuite de confier la construction de la brigade et des logements à un opérateur privé qui sera propriétaire des locaux et en assurera la gestion locative.

Le financement de la construction sera alors assuré par l'organisme logeur. La commune prendra à sa charge l'acquisition du terrain pour lequel des subventions seront demandées à tous les financeurs potentiels.

Le projet prévoit la création de la brigade ainsi que de 13,66 unités logement correspondant à 13 logements sous-officiers et 2 hébergements pour les gendarmes adjoints volontaires.

Le Conseil municipal, après avoir délibéré,

EMET un avis favorable à la construction d'une nouvelle brigade de gendarmerie et des logements.

*Adopté à l'unanimité.*

### **2019-9810 MAPA 03/2019/TR Remplacement des fauteuils et de la moquette du cinéma le Donc Camillo**

Monsieur le Maire expose au Conseil municipal le projet de remplacement des fauteuils et de la moquette dans la grande salle du cinéma le Don Camillo.

Suite à la publication, 3 entreprises ont déposé une offre. 2 d'entre elles ont respecté le cahier des charges en faisant parvenir à la mairie le modèle de fauteuil proposé ainsi qu'un échantillon de la moquette. Après analyse, il est proposé de retenir l'offre de l'entreprise KLESLO, modèle "Inertie caisson" pour un montant total de 50 230,49 € HT.

Le Conseil municipal, après avoir délibéré  
DECIDE de retenir l'offre de l'entreprise KLESLO pour 50 230,49 € HT  
AUTORISE Monsieur le Maire à signer le devis

*Adopté à l'unanimité.*

### **2019-9811 Acquisition d'un véhicule pour les services techniques**

Monsieur le Maire expose au Conseil municipal la nécessité d'acquérir un nouveau véhicule pour les services techniques de la commune.

Le véhicule Renault Master datant de 1998 a reçu un avis défavorable pour défaillances majeures. Une remise en état n'est pas envisageable au vue du coût des réparations.

Il est donc proposé d'acquérir un nouveau véhicule de Renault Master L2 H2 auprès de la SAS Automotor pour un total de 22465,84 € HT. Ce prix comprend l'habillage bois intérieur ainsi que le dispositif d'attelage.

La reprise de l'ancien véhicule est comprise dans le prix et s'élève à 1500 €.

Le Conseil municipal, après avoir délibéré  
AUTORISE l'acquisition d'un véhicule Renault Master vendu par la SAS Automotor pour un prix de 22465,84 € HT.

*Adopté à l'unanimité.*

### **2019-9812 Convention de servitude avec GRDF pour la parcelle cadastrée section AX n°37**

Monsieur le Maire expose au Conseil municipal le projet de servitude au profit de GRDF en vue de permettre l'exploitation d'une canalisation de gaz souterraine sur la parcelle communale cadastrée section AX n°37 située rue du Faubourg de Paris. (parking de l'école élémentaire).

Le Conseil municipal, après avoir délibéré:  
DONNE son accord pour la mise en place d'une servitude sur la parcelle cadastrée section AX n°37.  
AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'acte notarié

*Adopté à l'unanimité*

### **2019-9813 Echange de terrain avec Plurial Novilia - rue de la Tour**

Monsieur le Maire expose au Conseil municipal le projet d'échange de terrain avec Plurial Novilia. Il s'agit de parcelles situées rue de la Tour.

L'échange se décompose comme suit:

**Partie cédée par Plurial à la Commune:**

Parcelle AZ n°56 de 19 m<sup>2</sup> et parcelle AZ n° 232 de 136 m<sup>2</sup> - évalué à 5 500 €

**Partie cédée par la Commune à Plurial:**

Parcelle AZ n°234 de 21 m<sup>2</sup> évalué à 1050 €

Afin d'équilibrer l'échange, la commune versera 4 450 € à Plurial Novilia.

Les frais de notaire seront répartis à égalité entre Plurial Novilia et la Commune de Montmirail.

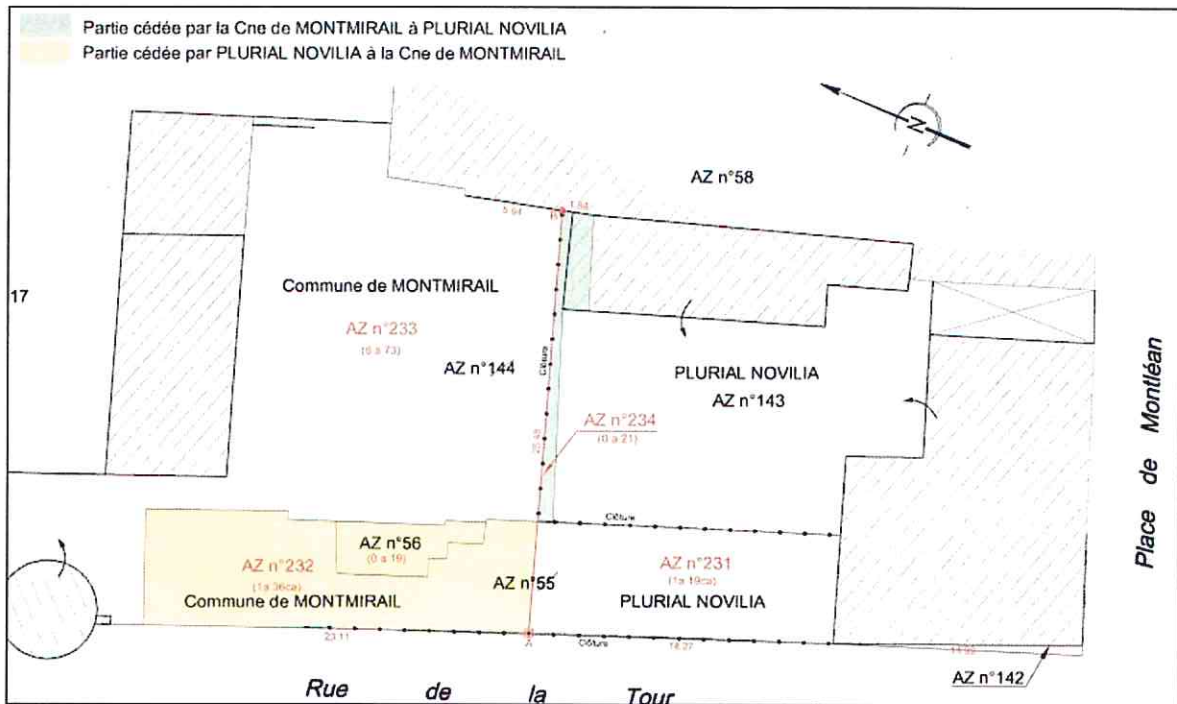
Le Conseil municipal, après avoir délibéré:

AUTORISE l'échange de la parcelle communale cadastrée section AZ n°234 avec les parcelles cadastrées section AZ n°56 et 232 appartenant à Plurial Novilia

AUTORISE le versement d'une soulte de 4 450 € par la commune

AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'acte notarié et tout document nécessaire à la réalisation de l'opération.

*Adopté à l'unanimité*



## 2019-9814 Actualisation tarifaire des droits de place - Marchés et foire

Le Conseil municipal, après avoir délibéré:

DECIDE de fixer les tarifs actualisés comme suit avec une hausse de 2,51% conformément à l'indice d'évolution prévu au titre du contrat de délégation de service public.

### Marchés de Montmirail du Lundi et du Samedi

*Le mètre linéaire de façade (profondeur 2m50)*

Commerçant abonné : 1,18 €

Commerçant non abonné : 1,63 €

### Attractions et Etablissements forains

Le m2 par jour d'occupation 0,42 €

Droits de déchargement, par véhicule : 1,15 €

### Foire de la Saint Simon et Braderie

Droits d'inscription stand < 6metres de façade : 10,72 €

Droits d'inscription stand > 6metres de façade : 27,53€

Le mètre linéaire de façade (profondeur 2m50) : 5,70 €

Matériels agricoles et automobiles : forfait foire 50,00 €

### Vide-grenier, Brocantes, Foires agricoles

Pas de droits d'inscription

Le mètre linéaire (profondeur 6 ml) : 3,15 €

Minimum de règlement par chèque selon règlement 109,10 €

## **2019-9815 Ouverture d'un poste d'adjoint technique territorial à temps non complet et précisions sur l'attribution de l'IHTS**

Monsieur le Maire expose au Conseil municipal le projet d'ouvrir un poste d'adjoint technique territorial à temps non complet (28 heures hebdomadaires).

Il s'agit de rattacher l'agent d'entretien du CCAS sur la ville afin d'harmoniser les régimes entre les différents agents d'entretien (prime annuelle notamment). D'un point de vue budgétaire, le CCAS procédera à un remboursement à la Ville des sommes correspondant au travail effectué.

Il est par ailleurs précisé que les agents pouvant bénéficier des indemnités horaires de travaux supplémentaires (paiement des heures supplémentaires) sont les agents des services administratif, technique, entretien et police municipale appartenant aux cadres d'emploi suivant:

Catégorie B: Technicien Territorial, Rédacteur Territorial

Catégorie C: Adjoint Technique Territorial, Adjoint Administratif Territorial, Gardien Brigadier de Police Municipale.

Le Conseil municipal, après avoir délibéré

AUTORISE la création d'un poste d'Adjoint technique territorial à temps non complet à hauteur de 28 heures hebdomadaires.

AUTORISE le paiement des Indemnités horaires de

*Adopté à l'unanimité*

## **2019-9816 Règlement des autorisations spéciales d'absence pour le personnel communal**

Monsieur le Maire explique la nécessité de mettre à jour le tableau des autorisations spéciales d'absence pour les agents communaux.

Il s'agit de reprendre les préconisations du Centre de Gestion et d'harmoniser le régime d'autorisation d'absence.

Les agents titulaires, stagiaires et contractuels peuvent bénéficier de ces autorisations d'absence. Celles-ci doivent être prises au moment de l'évènement et ne peuvent être reportées.

Le Conseil municipal, après avoir délibéré

ADOpte le tableau des autorisations spéciales d'absence en annexe de délibération.

*Adopté à l'unanimité*

## **2019-9817 Vœu relatif aux principes et valeurs devant guider les évolutions du système de santé**

Sur proposition de la Fédération Hospitalière de France (FHF), qui rassemble les 1000 hôpitaux publics et 3800 établissements sociaux et médico-sociaux publics et sur proposition l'association des Maires de France.

Le conseil municipal, après avoir délibéré:

DEMANDE que la réforme du système de santé prenne en considération les huit enjeux suivants :

1. La lutte contre les « déserts médicaux » et la garantie d'une offre de santé de proximité en particulier en zone périurbaine et rurale, adaptée aux territoires.
2. La garantie d'un accès à des soins de qualité pour tous dans des conditions financières assurées par des mécanismes efficaces de solidarité
3. La fin des directives nationales technocratiques et la mise en œuvre d'une réelle prise en compte des spécificités de chaque territoire dans l'organisation des soins.

4. Une association véritable et sans délai de l'ensemble des acteurs concernés (élus, représentants des usagers, médecine de ville, hôpitaux, maisons de retraite, etc.) à la mise en œuvre de la réforme de l'organisation territoriale des soins.
5. La mise en œuvre d'outils, d'incitations et de financements propices à une implantation équitable des services de santé dans les territoires et à une meilleure coopération entre tous les établissements et professionnels de santé, quel que soit leur statut afin d'assurer un meilleur maillage et de fédérer les énergies.
6. Le maintien et le renforcement d'un service public hospitalier et médico-social au service de tous les patients, qui dispose des moyens humains et financiers indispensables pour remplir ses missions de soins, de recherche et d'enseignement, et pour investir afin d'accompagner l'évolution indispensable des structures, et l'accès de tous à l'innovation dans les thérapeutiques et les modes de prise en charge.
7. La fin de toute décision arbitraire, sans concertation avec les élus locaux, visant à fermer des services publics hospitaliers pour des motifs économiques et non de sécurité ou de qualité de soins.
8. La reconnaissance du caractère prioritaire de mesures fortes pour revaloriser et renforcer l'attractivité des métiers hospitaliers et du secteur social et médico-social.

*L'ordre du jour étant épuisé,  
La séance est levée à 21h35*

Etienne DHUICQ  
Maire de Montmirail



